



VILLA
ALEGRIA

NOTICE DESCRIPTIVE - ACCESSION

Construction d'un ensemble de deux immeubles de logements

sur deux niveaux de sous-sols
54-56-58 rue de l'Alouette - 94160 SAINT-MANDE



Maître d'œuvre :

3AM&+

2, rue du Nouveau Bercy
94220 CHARENTON-LE-PONT

Maître d'ouvrage :

SCCV DU 56 RDA
71 avenue du Gal de Gaulle
94 160 SAINT-MANDÉ

Date: le 1^{er} août 2019

SOMMAIRE

1	- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	6
1.1.	INFRASTRUCTURE.....	6
1.2.	MURS ET OSSATURES	6
1.3.	PLANCHERS.....	7
1.4.	CLOISONS DE DISTRIBUTION	7
1.5.	ESCALIERS	8
1.6.	VENTILATIONS ET CONDUITS DE FUMEE	8
1.7.	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	9
1.8.	TOITURES TERRASSES	9
1.9.	COLLECTE DES ORDURES	10
1.10.	LOCAUX VÉLOS.....	10
2	- LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....	11
2.1.	SOLS ET PLINTHES.....	11
2.2.	REVETEMENTS MURAUX (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures).....	12
2.3.	PLAFONDS	12
2.4.	MENUISERIES EXTERIEURES	12
2.5.	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS PROTECTION ANTI-SOLAIRE.....	12
2.6.	MENUISERIES INTERIEURES	13
2.7.	SERRURERIE ET GARDE-CORPS	13
2.8.	PEINTURES	14
2.9	EQUIPEMENTS INTERIEURS	14
3	- ANNEXES PRIVATIVES.....	20
3.1.	PARKINGS COUVERTS EN SOUS-SOLS.....	20
4	- PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	21
4.1.	HALL D'ENTRÉE ET CIRCULATION PALIERE à REZ-DE-CHAUSSÉE.....	21
4.2.	CIRCULATIONS PALIERES EN ETAGES	22
4.3.	CIRCULATIONS DES SOUS-SOLS	22
4.4.	CAGE D'ESCALIER	23
4.5.	LOCAUX COMMUNS.....	23
4.6.	LOCAL FIBRE	24
4.7.	LOCAL BRANCHEMENT.....	24
5	- EQUIPEMENT GENERAL DE L'IMMEUBLE.....	25
5.1.	ASCENSEUR.....	25
5.	2. CHAUFFAGE et EAU CHAUDE.....	25
5.3.	TELECOMMUNICATIONS.....	26
5.4.	RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES.....	26
5.5	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX.....	26
5.6	ALIMENTATION EN EAU.....	26
5.7	ALIMENTATION EN GAZ.....	26

5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE	26
6.	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	27
6.1.	VOIRIES ET PARKINGS EXTERIEURS.....	27
6.2.	CIRCULATIONS DES PIETONS	27
6.3.	ESPACES VERTS.....	27
6.4.	AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	27
6.5.	ECLAIRAGE EXTERIEUR	27
6.6.	CLOTURES SUR RUE ET BOULEVARD.....	27
6.7.	RESEAUX DIVERS	27
	FIN DE DOCUMENT	28

PREAMBULE

La présente notice descriptive a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles sera construit le programme de logements.

Sur un terrain d'une superficie d'environ 3 711 m², la SCCV 56 RDA réalise un ensemble immobilier de 6 étages sur rez-de-chaussée et 2 niveaux de sous-sols à usage principalement de parking.

Au total, et sous réserve de regroupement ou de division de lots qui pourrait intervenir, l'ensemble immobilier comprendra 46 appartements dans le bâtiment A, 25 appartements dans le bâtiment B et 65 emplacements de stationnement sur 2 niveaux de sous-sols.

La construction se conformera :

- au permis de construire,
- aux lois et réglementations en vigueur à la date du dépôt du permis de construire,
- aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire,
- aux règles de construction et de sécurité.

En particulier, la construction sera conforme à la Nouvelle Réglementation Acoustique et Thermique (RT 2012), à la norme électrique et à la réglementation handicapés en vigueur à la date de dépôt du Permis de Construire.

La construction s'inscrit dans une démarche permettant de satisfaire à la réglementation thermique 2012

Il pourra être mis en œuvre des dispositifs nécessaires à la demande du coordonnateur SPS dans le cadre des obligations ou préconisations du DIUO (entretien ultérieur).

Il est expressément prévu que, dans le cas où la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient impossibles, difficiles ou susceptibles d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple : réglementation administrative, retards d'approvisionnement, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau) le maître d'ouvrage, remplacera ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres, de qualité au moins équivalente, après accord de l'acquéreur.

Le maître d'ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction, après accord de l'acquéreur.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de construction telles que définies dans l'acte de vente.

L'implantation et/ou le nombre des équipements ou appareils peut (vent) être modifié(s) en raison d'impératifs techniques et les retombées de poutres, poteaux, soffites, faux plafonds, canalisations, décaissés de dalles, peuvent ne pas y figurer en totalité.

Les hauteurs d'allèges et des seuils portées sur les plans sont susceptibles de légères variations selon nécessité et impératif technique. Conformément à la nouvelle réglementation d'accessibilité aux handicapés, l'accès aux balcons et terrasses pourra se faire à l'aide de plans inclinés additionnels qui resteront à la charge de l'acquéreur.

Dans certains cas, il pourra être mis en œuvre des marches au droit des portes fenêtres pour franchir le ressaut dû au seuil des portes fenêtres.

Le sens d'ouverture des ouvrants et des portes indiqués sur les plans ne sont pas contractuels et restent au choix de l'architecte. Si des contraintes techniques rendent impossible de mettre en place les volets roulants, le Maître d'Ouvrage pourra décider de mettre en place des stores, des volets ou des barreaudages.

Les teintes, coloris et finitions des revêtements des façades de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

La nature et la couleur des matériaux et équipements seront choisis par l'Architecte.

Les matériaux tels que parquet, carrelage, faïence, etc. peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements.

Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par l'architecte.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de passer toutes conventions ou contrat avec le concessionnaire de son choix.

Le maître d'ouvrage précise qu'il est impératif que l'acquéreur et/ou le futur gestionnaire souscrive dès la livraison des contrats d'entretien pour bénéficier des garanties légales sur les équipements techniques tels que s'ils existent : VMC, ascenseur, monte voiture, portails d'accès, chaufferie, espaces verts, etc.

Le maître d'ouvrage fournira à l'acquéreur, au plus tard, 1 mois avant la date de livraison, les propositions de contrat d'entretien-maintenance de la totalité des équipements mise en œuvre.

1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1. INFRASTRUCTURE

- 1.1.1. Fouilles
En pleine masse pour les terrassements généraux.
Evacuation des terres aux décharges publiques.
- 1.1.2. Fondations
Suivant rapport de sol, elles seront réalisées par semelles filantes ou isolées. Leur définition recevra l'accord du bureau de contrôle.
- 1.1.3. Plancher Bas du 2^{ème} sous-sol
Il sera constitué par un dallage en béton, épaisseur suivant calcul avec façon de pente vers les avaloirs. Sa définition recevra l'accord du bureau de contrôle avec cunette périphérique raccordée à la fosse de relevage.
- 1.1.4. Plancher bas du 1^{er} sous-sol
Dalle BA surfacée, épaisseur suivant calcul, cunette périphérique raccordée sur la cunette du 2^{ème} sous-sol

1.2. MURS ET OSSATURES

- 1.2.1. Murs en sous-sols
- 1.2.2. Murs périphériques
En béton banché pour les voiles enterrés, exécutés en tranchées blindées si nécessaire avec barbacanes pour récupération des eaux et cunettes périphériques en pieds de voiles de chaque sous-sol raccordés à la fosse de relevage.
- 1.2.3. Murs de refends
En béton banché, épaisseur, suivant indications des plans et calculs B.A., ou parpaings plein.
- 1.2.4. Murs de façades

Façades sur rue de l'Alouette, boulevard de la Guyane et jardins :

Murs en pierre de taille massive semi porteuse, calepinage suivant détail de l'architecte, parement intérieur par complexe isolant « haute performance » suivant réglementation et normes en vigueur conforme à la RT 2012. Modénatures en pierre de taille ou béton préfabriqué ton pierre ou blanc selon cas. Garde-corps en profil acier thermolaqué ou produit verrier suivant détail de l'architecte.

Murs contre mitoyens :

Voiles en béton armé doublage par complexe isolant haute performance pour respect de la RT 2012 et enduit monocouche.

Relevés de balcon et muret, modénatures, corniches, bandeaux :

En béton avec finition en enduit monocouche ton pierre, protection par couvertines en pierre, zinc, alu laqué.
Garde-corps en profilé acier thermolaqué ou produit verrier.

- 1.2.5. Murs extérieurs divers
Béton banché ou parpaings suivant accord du Bureau de Contrôle, finition par enduit monocouche, couronnement en zinc suivant détails de l'architecte.
- 1.2.6. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)
Béton banché ou parpaings, épaisseur suivant calculs.
- 1.2.7. Murs ou cloisons séparatifs
 - 1.2.7.1. Entre locaux privatifs contigus
Béton banché ou parpaings, épaisseur suivant plans et calcul et suivant réglementations thermique et acoustique.
 - 1.2.7.2. Entre locaux privatifs et autres locaux
(Escaliers, ascenseur, hall et locaux divers).
Béton banché ou parpaings, épaisseur suivant calcul et mise en œuvre d'un isolant thermique et/ou acoustique suivant réglementations conforme aux préconisations de l'étude thermique.

1.3. PLANCHERS

- 1.3.1. Planchers sur étage courant
Dalles pleines en béton armé épaisseur suivant calculs.
- 1.3.2. Planchers sur locaux chauffés
Dalles béton armé, épaisseur suivant calculs.
Isolation thermique selon impératifs techniques et réglementaires conforme aux préconisations de l'étude thermique et du respect de la RT 2012.
- 1.3.3. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts
Dalles béton armé, épaisseur suivant calculs.
Isolation thermique selon impératifs techniques et réglementaires.
Ces planchers comporteront une chape flottante sur isolant conforme aux préconisations de l'étude thermique et acoustique.
- 1.3.4. Plancher sur terrasse
Dalles béton armé, épaisseur suivant calculs.
Isolation thermique selon impératifs techniques et réglementaires.

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

- 1.4.1. Entre pièces principales
Cloisons de 7 cm environ d'épaisseur avec interposition, entre les parements de panneaux de laine minérale semi rigide.
- 1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service
Dito 1.4.1, cis toutes sujétions pour respecter la réglementation en vigueur pour les cloisons situées en périphérie des locaux sanitaires et humides, les plaques de parement ordinaires sont remplacées par des plaques hydrofuges et un système de pied étanche de cloison par U plastique ou traitement de type FERMASEC.

1.4.3. Gains techniques

Ces cloisons sont réalisées conformément au D.T.U 25.41. Elles seront réalisées en cloison PLACOSTYL épaisseur 72mm ou 98mm, les conduits de chute seront entourés de laine minérale en 50mm.

1.5. ESCALIERS

1.5.1. Escaliers (du 2^{ème} sous-sol au rez-de-chaussée et du rez-de-chaussée au 6^{ème} étage) Préfabriqués en BA ou coulés en place, finition marches et contremarches par une peinture anti-poussière avec remontée en plinthe. Le nombre de marches figuré sur les plans est donné à titre indicatif.

1.5.2. Escalier extérieur d'accès à la terrasse supérieure – marches anti-dérapantes Préfabriqués en BA ou coulés en place, finition marches et contremarches par une peinture résistante en extérieur avec remontée en plinthe. Marches finition anti-dérapant. Le nombre de marches figuré sur les plans est donné à titre indicatif.

1.6. VENTILATIONS ET CONDUITS DE FUMEE

1.6.1. Conduits de fumée

Conduits de fumée, de ventilation et de désenfumage (gaine pompiers) pour les besoins de la chaufferie collective suivants impératifs techniques et réglementaires.

1.6.2. Ventilation

a) Logements :

Ventilation mécanique contrôlée hygroréglable de type B avec évacuation d'air par extracteur(s) en toiture terrasse, gaines métalliques.

Bouches d'entrée d'air type selon réglementation, prises en façades.

Extraction d'air vicié dans les pièces de service par bouches d'extraction, marque ALDES type selon réglementation.

b) Local poubelles :

La VMC du local poubelle sera réalisée par une antenne spécifique raccordée en toiture terrasse conformément aux DTU en vigueur.

c) Autres locaux à ventiler :

Locaux techniques : ventilation réglementaire mécanique par gaine métallique ou plâtre, maçonnerie de parpaings de ciment ou cloisonnement plâtre.

Parkings : ventilation réglementaire avec extraction mécanique et amenée d'air naturelle. Grilles de marque PANOL ou équivalent techniquement et ventilateurs de chez WOODS ou France AIR_AXALU 2 ou équivalent techniquement.

1.6.3. Désenfumage

a) Circulations palières : Sans objet.

b) Escalier :

Désenfumage réglementaire en haut de la cage d'escalier par un exutoire de fumée de type skydôme, système défini selon recommandation des pompiers, ouverture automatique et tirer/lâcher ramené au rez-de-chaussée.

c) Chaufferie :

Désenfumage réglementaire par gaine pompiers réalisée en matériaux CF 2H aboutissant en façade du rez-de-chaussée.

d) Parkings en sous-sols :

Ventilation à deux vitesses par extraction mécanique et admission d'air naturel, 1 ventilateur par sous-sol.

1.6.4. Entrée d'air en façades

a) Logements :

Dans coffres de volets roulants des menuiseries extérieures des pièces principales ou dans les maçonneries de façades avec pièges à sons si nécessaire.

b) Locaux divers :

Par grilles persiennées en souches ou soupirail suivant dispositions des plans.

1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1. Chute d'eau pluviale extérieure.

Descente EP en zinc compris siphon de sol au sol des balcons.

1.7.2. Chutes d'eaux usées

Canalisations P.V.C. verticales et horizontales selon les contraintes techniques

1.7.3. Canalisations en sous-sols

P.V.C. avec protection mécanique pour les parties en élévation partout où nécessaire.
P.V.C. spécial assainissement pour les réseaux enterrés récupérant les siphons de sols, caniveaux, eau de ruissellement des parkings, par barbacanes et cunettes raccordées à la fosse de relevage équipée de 2 pompes de relevage de marque Flygt ou équivalent.

1.7.4. Branchements en égouts

Branchements en réseaux séparatifs sur canalisation rejoignant le réseau public, suivant instructions de la Ville de SAINT-MANDÉ.

1.8. TOITURES TERRASSES

Dalle en béton armé épaisseur selon calcul, solution thermique sur pare-vapeur, par panneaux de masse de polyuréthane.

1.8.1. Etanchéité et accessoires

Par procédé bi-couche élastomère de chez SOPREMA ou équivalent et SOPRANATURE sur les terrasses végétalisées.

1.8.1.1. Sur terrasse parkings sous-sols (patio rez-de-chaussée sur bd de la Guyane) :

Etanchéité préphane graviphane dans zone plantée, feutre bidim et couche drainante.

Evacuation EP.

Relevés avec protections règlementaires.

1.8.1.2. Terrasses inaccessibles

Etanchéité bicouche sur isolant avec protection gravillons conforme au permis de construire.

Localisation selon plans.

1.8.1.3. Terrasses accessibles

Pare-vapeur, isolation thermique, étanchéité, protection par dalle ciment sur plots, type MONVOISIN ou équivalent.

- 1.8.2. Souches des ventilations et conduits divers
Souches des gaines de ventilation en béton ou parpaings ou en tôle selon nécessités techniques.
Sortie des ventilations de chutes.
Crosse(s) pour antenne(s) TV.

1.9. COLLECTE DES ORDURES

Local au rez-de-chaussée.
Étanchéité résine sur toute la surface du local.
Sol : carrelage en grès cérame antidérapant format 20 x 20 cm, de classe B et conforme à la norme P61.405 ou équivalent, classement U4.P3.E3.C2 de type CERABATI ou équivalent, référence au choix de l'architecte.
Murs : carrelage, sur 1,20 m environ, en faïence céramique format 20 x 20 cm, de type CERABATI ou équivalent, référence au choix de l'architecte. Un complément de peinture lessivable sera prévu.
Plafond : sans objet, isolant thermique.
Éclairage par hublot sur bouton minuteur.
Électricité : 1 PC 16A étanche à 110 cm environ de hauteur du sol.
Plomberie : alimentation EF et évacuation par siphon de sol.
Ventilation : ventilation mécanique sur conduit spécifique.
Porte d'accès sur avenue, en acier thermolaqué coloris RAL au choix de l'architecte, serrure à clef à combinaison avec les portes palières des logements cis ferme portes automatiques.

1.10. LOCAUX VÉLOS

Locaux au 1^{er} sous-sol et au 2^{ème} sous-sol
Sol : dalle en béton surfacée et peinture EPOXY
Murs : murs en béton et complément grillagé cis porte d'accès.
Electricité : Eclairage sur éclairage parkings.
Portes d'accès : au 1^{er} sous-sol grillagé avec serrure à combinaison avec les portes palières de logements sur organigramme.

2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1. SOLS ET PLINTHES

2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales

2.1.1.1. Sols des entrées, séjours et dégagements, chambres.

Parquet de chêne type tradilame 70de 13mm d'épaisseur pose collée sur chape isophonique, classement UPEC U2S P2 E1 C0 ou parquet contre collé chêne finition vitrifiée.

2.1.1.2. Plinthes des pièces principales seront en médium à peindre ou, fini usine, de 10 cm de hauteur environ

Nota : Les sols des placards seront revêtus du même revêtement que pièce attenante.

2.1.1.3. Arrêt de revêtement

Réalisé par profil cornière laiton poli et scellé, incorporé dans la chape et formant arrêt du revêtement de sol.

2.1.2. Sols et plinthes des pièces de service (cuisines, salles-de-bains, WC, salles d'eau)

2.1.2.1. Sols des cuisines (pose droite)

Pose collée d'un revêtement de sol en carreaux de grès cérame émaillé de marque SALONI série PROYECCION format 30x 30 cm ou équivalent au choix de l'acquéreur sur proposition de l'architecte, classement UPEC U3S.P3.E2.C2.M3.

Plinthes d'environ 10 cm hauteur réalisée par carreaux recoupés de la même gamme.

1 harmonie à retenir par l'Acquéreur pour 8 choix proposés (quatre coloris dans deux gammes différentes).

2.1.2.2. Sols des salles de bains, salles d'eau et des W.C (pose droite).

Pose collée sur chape isophonique d'un revêtement de sol, classement UPEC U3S.P3.E2.C2.M3:

- En carreaux de grès cérame émaillés format 30x30cm environ de marque SALONI série PROYECCION.
- Ou équivalent au choix de l'acquéreur sur proposition de l'architecte Coloris en harmonie avec les faïences.

2 harmonies à retenir par l'Acquéreur pour 8 harmonies proposées (quatre coloris dans deux gammes différentes) pour les salles d'eau et salles de bains.

Nota 1 : Les sols des placards seront revêtus du même revêtement que la pièce attenante.

2.1.2.3. Arrêts de revêtements

Cornières à tous changements de nature de matériaux.

2.1.3. Sols des balcons

Dalles posées sur plot, du type MONVOISIN, en ciment teinté ou équivalent. La teinte et la dimension seront choisies par l'architecte pour l'ensemble de l'immeuble.

2.2. REVETEMENTS MURAUX (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. Revêtements muraux des pièces de services

- Revêtements muraux intérieurs collés :
 - en carreaux de grès cérame émaillés format 25 x 40 cm environ de marque SALONI série CONCORDE.
 - OU en carreaux de grès cérame émaillés format 25 x40cm environ de marque SALONI série DIPLOMATIC.
 - OU en carreaux en grès cérames émaillés format 25x40cm environ de marque SALONI série ALBAR
 - OU équivalent au choix de l'acquéreur sur proposition de l'architecte.

Coloris en harmonie avec les sols.

2 harmonies à retenir par l'Acquéreur pour 8 harmonies proposées (quatre coloris dans deux gammes différentes) pour les salles d'eau et salles de bains.

Localisation : Dans les salles de bains et salles d'eau : Pour parties visibles au pourtour des murs sur toute la hauteur ; tabliers des baignoires et trappes de visite inclus.

Il sera également prévu un revêtement de faïence 20x20 sur 40 cm de hauteur au droit du lave mains dans les WC si nécessité.

2.3. PLAFONDS

Certains appartements suivant indications des plans pourront recevoir un faux plafond de type BA13. (Finitions définies au 2.8.2.2) et isolation phonique si nécessaire.

2.4. MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales.

Pour tous les logements, les portes fenêtres, les fenêtres et les châssis seront réalisés en menuiseries alu laqué à rupture de pont thermique avec double vitrage isolant, thermique et phonique.

Ouvrants à la française avec partie fixe suivant plans de l'Architecte et impératifs techniques,

Pour l'ensemble des menuiseries double vitrage thermique isolant posé dans parclozes ; les baies à rez-de-chaussée recevront un double vitrage avec une face extérieure retardateur d'effraction de type stadip 44-2.

Classement des menuiseries extérieures suivant réglementation acoustique et calculs thermiques.

Nota : En cas de conflit de porte fenêtre avec les cloisons, avec les portes, il sera prévu la fourniture et pose de limiteur d'ouverture.

2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS PROTECTION ANTI-SOLAIRE

2.5.1. Dans toutes les pièces des appartements.

Volets roulants alu de couleur, selon permis de construire, teintées dans la masse, localisation selon plans architecte, avec système anti relèvement, manœuvres électriques.

Un système d'ouverture manuel de secours sur la menuiserie principale du séjour sera prévu avec une manivelle de secours fournie pour chaque logement.

Les coffres des volets roulants pourront déborder coté intérieur. Ils seront isolés suivant les prescriptions de l'étude thermique et phonique.

2.5.2. Pièces de service : Dito 2.5.1.

2.6. MENUISERIES INTERIEURES

- 2.6.1. Huisseries et bâtis
Huisseries métalliques.
- 2.6.2. Portes intérieures
Huisseries et bâtis métalliques, portes isoplanes pleines.
Garniture : Ensemble monobloc de chez VACHETTE ligne LINOX ou équivalent.
- 2.6.3. Portes palières logements
Portes d'entrée à âme pleine blindée de chez MALERBA ou équivalent.
Finition peinte avec moulure décorative au choix de l'architecte.
Mise en œuvre dans une huisserie, équipée d'une serrure de sûreté 3 points, A2P** et système anti-dégondage et microviseur.
Numérotation de chaque logement.
Joint périphérique iso-phonique.
- 2.6.4. Portes de placards
Portes coulissantes ou ouvrantes à la française selon dimension modèle KENDOORS de chez SOGAL couleur blanche ou équivalent, épaisseur 10 mm, localisation selon plans.
- 2.6.5. Portes des locaux rangements
Sans objet.
- 2.6.6. Plinthes
Dito 2.1.1
- 2.6.7. Trappes de visite des gaines techniques
Trappes de visite de toutes les gaines techniques, en panneau de bois et isolant phonique, finition à peindre, pose à emboîtement et ferrage par batteuse.
- 2.6.8. Butoirs de portes
Butées de portes de chez VACHETTE type LINOX ou équivalent à toutes les portes palières et portes intérieures.
Dans certains cas particuliers, la butée ne sera pas mise en place pour respecter des contraintes d'agencement et/ou réglementaire.

2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

- 2.7.1. Mains courantes
Mains courantes des escaliers en tube rond peinture laquée sur écuyer au choix de l'architecte.
Garde-corps sur derniers paliers, lisses hautes et basses en fer plat et barreaudage vertical ou maçonnerie, peint.
- 2.7.2. Garde-corps extérieurs
Les garde-corps sur balcons et terrasses, entre tableaux seront métalliques et constitués de lisses verticales fixées à la main courante et interrompus sur la base, poteaux verticaux assurant la rigidité du garde-corps, finition thermolaquée, de teinte RAL selon plans et choix de l'architecte.

2.8. PEINTURES

2.8.1. Peintures extérieures

- 2.8.1.1. Sur menuiseries extérieures
Sans objet.
- 2.8.1.2. Sur occultations
Sans objet.
- 2.8.1.3. Sur serrurerie
Peinture thermolaquée.
- 2.8.1.4. Sur béton
Peinture pliolite en sous face des balcons, loggias...

2.8.2. Peintures intérieures

- 2.8.2.1. Sur menuiseries bois
Finition soignée.
2 couches de peinture pour toutes les boiseries intérieures aux logements et pour toutes les boiseries en parties communes.
- 2.8.2.2. Pièces Humides (salles d'eau, Salle de Bains et WC)
Finition soignée. (Peinture satinée)
Plafonds et Faux-plafonds : 2 couches de peinture acrylique cis préparation des supports.
Murs en complément des revêtements faïence, 2 couches de peinture acrylique cis préparation des supports.
- 2.8.2.3. Cuisines
Dito 2.8.2.2.
- 2.8.2.4. Pièces sèches (entrée, dégagement, séjour et chambres)
Finition soignée.
Plafonds : 2 couches de peinture acrylique compris préparation des supports.
Murs : 2 couches de peinture acrylique compris préparation des supports.
- 2.8.2.5. Sur canalisations, tuyauteries, chutes et divers
Sur tuyauteries apparentes, peinture.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1. Équipement ménager

Toute la robinetterie sera de marque GROHE ou équivalent.

- 2.9.1.1. Blocs éviers - robinetteries
Sans objet
- 2.9.1.2. Meubles sous éviers
Sans objet

2.9.1.3. Kitchenettes des studios

Bloc compact comprenant une plaque électrique 2 feux, 1 évier inox, une cuve, 1 réfrigérateur de chez AUBADE modèle KECR boréale, équipé d'une robinetterie thermostatique mitigeuse de marque GROHE, série EUROSMART ou équivalent.

2.9.1.4. Appareils et mobiliers des salles de bains et salle d'eau

- * Fourniture et pose des plans de toilettes, dimensions suivant dispositions des documents graphiques et gamme du fabricant, compris toutes sujétions de pose et d'assemblage soigné.
- * Plans de toilettes type Fleur d'eau des Etablissements CHENE VERT ou autre équivalent, en trois (3) coloris au choix, parmi une sélection du Maître de l'Ouvrage.
- * Robinetterie mitigeur type C2 de chez GROHE ou EUROSMART ou équivalent. pour pose en intégration par-dessus des plans de toilettes.
- * Fourniture et pose de meubles toilettes sous plans de toilettes. Meubles Variation ou Style de chez CHENE VERT ou équivalent. Meubles en mélaminés sur pieds réglables avec plinthes amovibles, poignées alu métal et portes de coloris au choix parmi une sélection du Maître de l'Ouvrage.
- * Modèles à deux portes ou tiroirs pour dimensions inférieures à 100cm.
- * Il sera prévu une trappe de visite dans le meuble en fonction de sa position par rapport à la baignoire.
- * Fourniture et pose de panneaux décoratifs avec :
 - Miroirs en ton clair de 4mm d'épaisseur, sur toute la largeur des plans de toilettes, compris encadrements assortis aux meubles.
 - Éclairage par appliques halogènes ou bandeau lumineux de modèle, teinte et marque à faire agréer aux Maître d'Œuvre et Maître de l'Ouvrage, dans la gamme retenue du fabricant.

2.9.2 Équipement sanitaire et plomberie

2.9.2.1. Distribution d'eau froide

Colonnes montantes passant en gaine palière avec manchette pour pose ultérieure de compteur en tube PER ou PVC pression, calorifugé si impératif technique. La distribution s'effectuera pour partie par canalisations PER sous fourreaux encastrés en dalle, et pour partie par canalisations apparentes en tube cuivre ou PER au choix de l'architecte.

Une vanne d'arrêt pour l'eau froide pour chaque cuisine, salles de bains, salles d'eau et WC avec manchette pour pose de compteur ultérieur.

2.9.2.2. Distribution d'eau chaude

Distribution calorifugée par colonnes montantes avec bouclage passant dans les gaines techniques, en tube métallique ou en matériau de synthèse approprié.

Petites distributions par canalisations cuivre pour les appareillages.

Une vanne d'arrêt pour l'eau chaude pour chaque colonne, avec manchette pour pose de compteur ultérieur en gaines technique.

2.9.2.3. Production EC

Production eau chaude collective à partir de la chaufferie gaz au 1^{er} sous-sol.

2.9.2.4. Evacuations

Réalisées par tuyaux P.V.C. en apparent, jusqu'aux chutes verticales.

En attente pour les locaux d'activités.

2.9.2.5. Distribution du gaz

Sans objet.

2.9.2.6. Branchements en attente dans les gaines des logements. Alimentations en eau froide simple ou double sortie et évacuations à simple ou double entrée en attentes pour les machines à laver le linge et la vaisselle.

2.9.2.7. Appareils sanitaires

Les appareils sanitaires seront de couleur blanche de marque ROCA ou JACOB DELAFON ou PORCHER ou équivalent.

Baignoires :

Baignoires en acier émaillé dimensions suivant plans Architecte (170 cm X 75 cm environ) modèle PRINCESS de chez ROCA à vidage à clapet ou équivalent.

Robinetterie mitigeur thermostatique de marque GROHE type GROTHERM 2000 ou équivalent y compris douchette flexible de 1.75m environ et support de douche.

Douches :

Receveur céramique modèle MALTA de chez ROCA ou receveur acrylique ou équivalent, dimensions selon plans.

Robinetterie mitigeur thermostatique de marque GROHE type GROTHERM 2000 ou équivalent y compris douchette flexible de 1.75m environ et support de douche.

Vasque :

Vasques blanches type Fleur d'eau de CHENE VERT et de robinetterie mitigeur type C2 de chez GROHE ou EUROSMART ou équivalent.

W.C. :

Cuvette de WC suspendu de marque ROCA série INSPIRA.

Abattant double de couleur blanche de type THERMODUR de marque OLFA.

2.9.2.8. Robinetterie

Toute la robinetterie sera de marque GROHE.

2.9.2.9. Arrosage des jardins et terrasses accessibles

Pour les jardins et terrasses accessibles, il sera prévu un point de puisage pour chaque avec système de purge ou robinet d'arrêt. Les emplacements seront déterminés avec le Maître de l'Ouvrage.

2.9.3. Équipement électrique

2.9.3.1. Type d'installation

Encastré sous gaine excepté pour les locaux en sous-sol qui pourront être apparent sous tube.

2.9.3.2. Puissance à desservir

Suivant norme NF C 15.100, les calculs thermiques et selon le type de logement, la puissance à fournir sera de 6 kVA pour les studios, 2P et 3P et de 9 kVA pour les 4P et 5P.

2.9.3.3. Equipement de chaque pièce

Conforme à la norme en vigueur à la date de dépôt du permis de construire avec appareillage série ESPACE LUMIERE de chez ARNOULD ou équivalent, Blanc.

Aucun équipement de lustrerie n'est prévu à l'exception des bandeaux lumineux ou appliques des salles d'eau et des salles de bains.

Entrée :

* 1 point d'éclairage en plafond

* Allumage simple ou va et vient ou télérupteur au-delà de 2 interrupteurs

* 1 PC 10/16 A

- * 1 sonnerie dans tableau électrique ou au-dessus de la porte palière avec bouton poussoir sur le palier avec porte étiquette.
- * un détecteur autonome de fumée
- * 1 poste intérieur visiophone en liaison avec le portier vidéo donnant sur l'extérieur du Hall.

Dégagement :

- * 1 point d'éclairage en plafond
- * allumage simple ou va et vient ou télérupteur au-delà de 2 interrupteurs
- * 1 PC 10/16 A

Chambre PMR :

- * 1 point d'éclairage en plafond en allumage simple
- * 1 prise commandée 16 A en allumage simple
- * 3 PC 16 A
- * 1 PC selon réglementation
- * 1 prise de communication format RJ45
- * 1 prise TV/FM

Nota : Voir Remarque ci-dessous à la fin de la description de l'équipement électrique

Chambres :

- * 1 point d'éclairage en plafond en allumage simple
- * 3 PC 16 A
- * 1 PC selon réglementation
- * 1 prise de communication format RJ45
- * 1 prise TV/FM

Séjours :

- * 1 point d'éclairage en plafond en allumage simple ou va et vient
- * 1 prise commandée 16 A en allumage simple
- * 5 PC en plinthe 16 A
(Prise supplémentaire suivant surface du séjour)
- * 1 prise de communication format RJ45
- * 1 prise TV/FM

Nota : Voir remarque ci-dessous à la fin de la description de l'équipement électrique.

WC :

- * 1 point d'éclairage en plafond, allumage simple
- * 1 PC selon réglementation

Nota : une prise 16A spécialisée pour le lave-linge pourra être prévue selon les plans.

Cuisines :

- * 2 points d'éclairage (1 plafond, 1 applique selon plans) en allumage simple
- * 6 prises (dont 1 pour le réfrigérateur et 4 à hauteur du plan de travail)
- * 2 prises spécialisées 16 A (1 seulement si 1 PC spécialisée machine prévue dans la salle d'eau ou salle de bains ou WC).
- * 1 prise spécialisée 20 A (four)
- * 1 sortie terminale 32 A + T spécialisée pour appareil de cuisson
- * 1 sortie de fil pour hotte à 1.80m de hauteur environ
- * 1 prise de communication format RJ45

Kitchenette des Studios :

- * 1 point d'éclairage (plafond ou applique selon plans) en allumage simple
- * 3 prises 16 A (dont 1 pour le réfrigérateur et 2 à hauteur du plan de travail)
- * 1 boîte 32 A
- * 1 sortie de fil pour la hotte
- * 1 prise spécialisée 16 A
- * 1 prise spécialisée 20A
- * 1 prise de communication format RJ45

Salles d'eau :

- * 1 point d'éclairage en plafond en allumage simple
- * 1 applique au-dessus du plan vasque commandée par interrupteur simple allumage
- * 1 PC selon réglementation
- * 1 PC 16 A (prise rasoir)

Nota : une prise 16A spécialisée pour le lave-linge pourra être prévue selon les plans.

Salles de bains :

- * 1 point d'éclairage en plafond en allumage simple
- * 1 applique au-dessus du plan vasque commandée par interrupteur simple allumage
- * 1 PC selon réglementation
- * 1 PC 16 A (prise rasoir)

Nota : une prise 16A spécialisée pour le lave-linge pourra être prévue selon les plans.

Remarque : conformément à l'arrêté du 1^{er} août 2006, application des articles R 111-18 à R111-18-7 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées, des prises supplémentaires ont été prévues à proximité immédiate de l'interrupteur de commande d'éclairage de chaque pièce de l'unité de vie.

2.9.4. Chauffage – Ventilation

2.9.4.1. Type d'installation

Collective à circulation d'eau chaude à partir de la chaufferie gaz située au 1^{er} sous-sol, règle de calcul suivant RT 2012.

2.9.4.2. Températures garanties

Les températures respecteront la réglementation en vigueur par - 7°C extérieur : la température intérieure de 19 °C demandée par la réglementation est une moyenne ce qui permet de prévoir :

- * 22°C dans les salles de bains et salles d'eau,
- * 19°C dans les séjours et les chambres,
- * 18°C dans les cuisines.

Chaque logement sera pourvu d'un appareil de régulation-programmation centrale permettant la gestion hebdomadaire dans l'ensemble du logement selon trois régimes : confort, réduit, hors gel (absence prolongée).

2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur

Dans les salles de bains et salles d'eau, radiateurs sèche serviette mixte (sauf impossibilité technique). Ils seront de couleur blanc de marque REGGANE modèle TAHITI SURF ou équivalent.

Radiateurs de chez REGGANE modèle DECO ou équivalent, horizontal ou vertical au choix de l'architecte, dans les autres pièces.

Localisation, puissance et nombre selon l'étude thermique ; tous les radiateurs seront équipés de dispositifs d'arrêt, réglages et de régulation (robinet thermostatique hors salles d'eau et salles de bains).

2.9.4.4. Conduit de fumée
Sans objet.

2.9.4.5. Entrée d'air et prises de ventilation

L'entrée d'air frais se fera par les menuiseries extérieures ou coffres de volets roulants des pièces sèches et l'extraction par des bouches posées dans les pièces humides ;

Ventilation des appartements par ventilation mécanique contrôlée de type simple flux hygroréglable de type B de chez ALDES.

2.9.5. Équipements intérieurs des placards
Sans objet.

2.9.6. Équipements de télécommunication

Un accès libre en pied d'immeuble sera laissé à la gaine technique des logements pour tout opérateur en télécommunication.

Arrivée ORANGE, localisation selon exigence du concessionnaire.

2.9.6.1. Radio/ T.V/ FM

Équipement défini au 2.9.3.3.

La résidence sera équipée d'une installation permettant de recevoir les 6 chaînes nationales et la TNT (Canal+ et la TNT non décodés).

2.9.6.2. Téléphone

Équipement défini au 2.9.3.3

Installation suivant normes du concessionnaire.

3 - ANNEXES PRIVATIVES

3.1. PARKINGS COUVERTS EN SOUS-SOLS

- 3.1.1. Murs, cloisons et poteaux
Murs en béton banché ou parpaings.
- 3.1.2. Plafonds
Dalle BA avec isolation thermique prévue au droit des parties habitées au 1^{er} sous-sol.
- 3.1.3. Sols
Peinture de sol polyuréthane antidérapante et remontée en plinthe sur 0,50 m de hauteur environ.
Traçage des places de parking.
Numérotation sur parois verticales ou au sol.
- 3.1.4. Rampe d'accès
Rampe d'accès en béton antidérapant avec chasses roues sur les 2 côtés et suivant plans.
- 3.1.5. Ventilation
Ventilation mécanique conforme à la réglementation.
Prise d'air frais et rejets de la ventilation haute par gaines maçonnées.
- 3.1.6. Équipement électrique
Éclairage par luminaires fluorescents, 1/3 permanent 2/3 sur minuterie.
- 3.1.7. Caves

Sans objet

4 - PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1. HALL D'ENTRÉE ET CIRCULATION PALIERE à REZ-DE-CHAUSSÉE

4.1.1. Sols

Revêtement de sol en pierre marbrière et plinthe de 0.10 dito sols, format, coloris et calepinage suivant plans de l'Architecte.

Tapis alternant des bandes caoutchouc et aluminium type TUFTIGARD ou équivalent.

4.1.2. Parois

Revêtement en pierre marbrière et/ou panneaux de bois OBERFLEX ZEBRANO ou POLIREY ou enduit décoratif type STUCCO et glace miroir selon plans d'aménagement de l'Architecte.

4.1.3. Faux-plafond

Faux-plafond acoustique en plaque de plâtres perforés décoratives avec trappes de visite si nécessaire, finition par peinture satinée.

4.1.4. Chauffage

Sans objet.

4.1.5. Équipement électrique

Spots encastrés dans faux-plafonds de marque SLV DECLIC modèle Plado à économie d'énergie ou équivalent, commande sur minuterie, 1 prise de courant 10/16 A+T dans gaine des services généraux.

4.1.6. Portes d'accès du hall :

- La 1^{ère} porte du hall et le portail en serrurerie sur rue seront équipées d'un digicode de type anti-vandales éclairés encastrés de marque NORALSY ou équivalent avec lecteur VIGIK. Commande d'ouverture de la porte donnant accès à la circulation du rez-de-chaussée
- La 2^{ème} porte du hall sera équipée d'une platine vidéophone à défilement de type anti-vandales éclairées encastrés de marque NORALSY ou équivalent avec lecteur VIGIK. 3 clefs VIGIK par appartement pour les studios et les deux pièces. 5 clefs VIGIK pour les appartements au-delà du 4 pièces. 10 clefs VIGIK pour la gestion.

Les ensembles vitrés du sas et hall d'entrée sont en profil acier thermolaqué compris profils intermédiaires avec double vitrage feuilleté retardateur d'effraction type STADIP 44.2.

Fermeture assurée par ventouses électromagnétiques, chacune d'une puissance au moins égale à 300 kg.

Ferme-portes avec bras de fermeture sur rail.

Serrure agréée ENEDIS, ORANGE et la POSTE pour les services considérés.

- 4.1.7. Boîte aux lettres et à paquets
Ensembles boîtes aux lettres anti-vandalisme encastrés de type SIRANDRE ou de type RENZ ou équivalent situés dans le hall de l'immeuble.
Pose conforme à la réglementation suivant accord de la poste et de la mairie.

4.2. CIRCULATIONS PALIERES EN ETAGES

Concerne les circulations d'étages des logements.

- 4.2.1. Sols
Moquette en dalles ou en lés type Grand Passage Impression de BALSAN ou équivalent. Classement NF EN 1307.
Plinthe médium peinte.
- 4.2.2. Murs
Revêtement en tissu mural collé.
- 4.2.3. Plinthes
Dito 4.2.1.
- 4.2.4. Equipement électrique
Eclairage par appliques ou plafonniers de type WEBER & DUCRE à économie d'énergie, modèle au choix de l'architecte sur détecteur.
1 prise de courant 10/16 A + T placée en gaine palière.
- 4.2.5. Chauffage
Sans objet
- 4.2.6. Plafond
Peinture acrylique finition 2 couches sur tous travaux préparatoires.
Réalisation de faux plafonds acoustiques si la réglementation l'impose (finition identique au traitement du plafond du Hall).

4.3. CIRCULATIONS DES SOUS-SOLS

- 4.3.1. Sols
Peinture de sol polyuréthane et remontée en plinthe sur 0,20 m environ et complétée par une peinture vinylique blanche.
- 4.3.2. Murs et plafonds
Peinture lessivable ton blanc sauf parties isolées du 1^{er} sous-sol.
- 4.3.3. Portes
Huisserie métallique
Portes à âmes pleines à peindre, degré coupe-feu et fermeture suivant réglementation, peinture brillante.
- 4.3.4. Équipement électrique
Éclairage normal par hublots sur minuterie, et éclairage de sécurité suivant réglementation dans les circulations, sas et locaux techniques.

4.4. CAGE D'ESCALIER

- 4.4.1. Sol des paliers d'escaliers
Il sera prévu une peinture anti-poussière avec remontée en plinthe sur une hauteur de 0.10m environ.
- 4.4.2. Murs périphériques et noyau central
Projection d'enduit BAGAR DECOR, du rez-de-chaussée au 6eme étage inclus
peinture acrylique mate 2 couches dans les sous-sols.
- 4.4.3. Plafonds et sous-faces d'escaliers
Peinture acrylique mate 2 couches.
- 4.4.4. Marches et contremarches
Dito 4.4.1.
- 4.4.5. Éclairage
Par plafonnier ou appliques type PHILIPS modèle GONDOLA à économie d'énergie ou équivalent, allumage sur minuterie.
Éclairage de sécurité par bloc autonome type C non permanent.
- 4.4.6. Désenfumage
En partie haute de la cage d'escalier, par lanterneau de 1m² à ouverture automatique conforme à la réglementation incendie et aux exigences des pompiers.
- 4.4.7. Garde-corps et mains courantes
Mains courantes des escaliers en tube rond peint dans les coloris RAL sur écuyer. Garde-corps au dernier niveau en barreauchage entre lisses haute et basse.
- 4.4.8. Chauffage
Sans objet.

4.5. LOCAUX COMMUNS

- 4.5.1. Local poubelles
Dito 1.9.
- 4.5.2. Local vélos
Dito 1.9
 - 4.5.2.1. Sols
Peinture anti-poussière dito sols parking.
 - 4.5.2.2. Murs
En BA ragréage soigné et 2 couches de peinture pliolithe.
Fermeture avec les parkings par cloison grillagée dito.
 - 4.5.2.3. Plafond
Isolant thermique et acoustique

4.5.2.4. Éclairage
Hublot sur minuterie

4.5.2.5. Ventilation sur VMC parking.

4.6. LOCAL FIBRE

- 4.6.1. Murs
En BA ragrée ou mur en parpaings rejointoyés finition par peinture 2 couches pliolithe.
- 4.6.2. Sol
Peinture anti-poussière dito parking.
- 4.6.3. Plafond
Isolant thermique.
- 4.6.4. Éclairage
Hublot sur minuterie.
- 4.6.5. Ventilation
Sur VMC.

4.7. LOCAL BRANCHEMENT

- 4.7.1. Sol
Peinture anti poussière.
- 4.7.2. Murs
En BA ragrée ou murs en parpaings rejointoyés finition par peinture 2 couches pliolithe.
- 4.7.3. Plafond
Isolant thermique.
- 4.7.4. Éclairage
Hublot sur minuterie.
- 4.7.5. Ventilation
Sur VMC.

5 - EQUIPEMENT GENERAL DE L'IMMEUBLE

5.1. ASCENSEUR

5.1.1. Équipement ascenseur

Charge utile 630 Kgs 8 personnes

Vitesse nominale 1.00 m/s.

Cabine : Paroi en stratifié type Polyrey ou de type Oberflex ou autre au choix de l'architecte.

Main courante.

Indicateur de niveau (sur cabines et paliers)

Portes de cabine : Acier tissé ou autre finition au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant après accord acquéreur.

Panneaux de commande.

Éclairage : Fluorescent en plafond ou LED.

Sol : Revêtement en pierre marbrière dito sol du hall.

Miroir : Sur toute la hauteur sur la largeur d'une paroi latérale.

Machinerie : Machinerie du type embarquée.

Portes palières : en acier tissé à rez-de-chaussée et finition peinture dans les autres niveaux.

Équipement télésurveillance.

Accès sous-sols commandé par contrôle d'accès en cabine à clefs de type VIGIK.

Système de contact à clefs de type VIGIK en sous-sols pour appeler l'ascenseur.

Bâches pour déménagements, compris système d'accrochage fixe

5. 2. CHAUFFAGE et EAU CHAUDE

La production de chaleur et d'eau chaude sanitaire (ECS) sera assurée par une chaufferie gaz de type collective. Elle sera équipée de deux chaudières à condensation.

Régulation – Programmation, & Distribution :

La partie distribution sera régulée en fonction de la température extérieure. Le dispositif de gestion de l'intermittence du chauffage sera une horloge hebdomadaire à heure fixe.

Chaque logement disposera d'un dispositif d'arrêt, de réglage par thermostat d'ambiance programmable.

Production d'ECS :

La production d'eau chaude sanitaire sera collective.

5.3. TELECOMMUNICATIONS

- 5.3.1 Téléphone
Depuis la chambre de tirage jusqu'aux appartements, par colonnes montantes dans les gaines sur paliers d'étages.
- 5.3.2 Installation TV et radio
Raccordement par antenne hertzienne.

5.4. RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Local situé au rez-de-chaussée.

5.5. VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Selon réglementation.

5.6. ALIMENTATION EN EAU

- 5.6.1 Comptages généraux
Dans le local branchement situé au sous-sol.
- 5.6.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau
Selon nécessité.
- 5.6.3 Colonnes montantes
En PVC pression dans gaines techniques en étages.
- 5.6.4 Branchements particuliers
Robinets d'arrêt et manchons de réservation en attente dans les gaines palières pour compteurs individuels éventuels.

5.7. ALIMENTATION EN GAZ

Alimentation de la chaufferie au 1^{er} sous-sol depuis le coffret de façade selon réglementation.

5.8. ALIMENTATION EN ELECTRICITE

- 5.8.1 Comptages des services généraux
Les comptages sont situés dans les gaines à tous les niveaux.
- 5.8.2 Colonnes montantes
En gaines palières.
- 5.8.3 Branchements et comptages particuliers
Tableau électrique selon plan Architecte.
Sous réserve de l'accord des services concessionnaires, le maître d'ouvrage demandera de pré-équiper les tableaux électriques des logements pour permettre de faciliter l'ouverture des contrats électriques individuels.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1. VOIRIES ET PARKINGS EXTERIEURS

Sans objet.

6.2. CIRCULATIONS DES PIETONS

Depuis l'alignement sur rue de l'Alouette, allée d'accès et cheminement adapté aux personnes à mobilité réduite suivant plans de l'architecte et du paysagiste.

6.3. ESPACES VERTS

Les espaces verts feront l'objet d'un plan de paysagiste spécifique.

6.4. AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Sans objet.

6.5. ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1. Signalisation de l'entrée de l'immeuble
Commande par cellule crépusculaire.

6.5.2. Éclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres
SANS OBJET

6.6. CLOTURES SUR RUE ET BOULEVARD

6.6.1. Murs bahut en béton, épaisseur suivant calculs, d'une hauteur de 0.60 m, enduit aux 2 faces ton pierre, couronnement par appui BA.

6.6.2. Grille barreaudée, en acier thermolaqué suivant détail de l'architecte, hauteur 1.50 m au-dessus du mur bahut soit hauteur totale de la clôture : 2.10 m.

6.6.3. Portail, commande par digicode, barreaudage acier, finition thermolaquée, 2 vantaux de 0.90 m de large et hauteur de 2.00 m.

6.7. RESEAUX DIVERS

6.7.1. Eau
Sur réseau principal, comptage par un compteur général dans le local
branchement au sous-sol suivant exigences des services concessionnaires.

6.7.2. Gaz
Liaison d'alimentation de la chaufferie au coffret de branchement.

6.7.3. Électricité (poste de transformation extérieur)
Alimentation jusqu'au coffret sur rue.

6.7.4. Poste d'incendie, extincteurs
Selon réglementation.

6.7.5. Égouts
Raccordement à créer jusqu'au réseau public selon exigences des services
Habilités de la Ville de SAINT-MANDE.

6.7.6. Épuration des eaux
Fosse à hydrocarbure pour décantation des eaux de parking.

6.7.7. Télécommunications

Raccordement sur réseau extérieur jusqu'aux colonnes montantes.

- 6.7.8 Drainage du terrain
Couche drainante entre terre végétale et étanchéité de la dalle parking.
- 6.7.9 Évacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts.
Selon réglementation et exigences de la Ville de SAINT-MANDE et/ou des organismes habilités, il sera mis en place un bassin de rétention pour les EP, dimensions selon calculs.

FIN DE DOCUMENT